



Fonds Régional d'Art Contemporain des Pays de La Loire

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Fonds Régional d'Art Contemporain des Pays de La Loire

La Fleuriaye Boulevard Ampère 44470 CARQUEFOU

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



Fonds Régional d'Art Contemporain des Pays de La Loire

La Fleuriaye Boulevard Ampère 44470 CARQUEFOU

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de l'association Fonds Régional d'Art Contemporain des Pays de La Loire,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Fonds Régional d'Art Contemporain des Pays de La Loire relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes



auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nantes, le 04 juillet 2024

KPMG S.A.



Cyprien Schneider

Associé

BILAN DE L'ASSOCIATION AU 31 DECEMBRE 2023

ACTIF	Exercice en cours		Exercice précédent Au 31/12/2022
	Montant brut	Amort.ou Prov	Montant net
Immobilisations Incorporelles			
Logiciels	22 469,78 €	9 424,81 €	13 044,97 €
Total	22 469,78 €	9 424,81 €	13 044,97 €
Immobilisations Corporelles			
Oeuvres d'art	8 107 406,68 €		8 107 406,68 €
Oeuvres d'art numériques	91 469,71 €		91 469,71 €
Dons œuvres d'art	876 918,00 €		876 918,00 €
Fonds œuvres numérisées	41 080,20 €	41 080,20 €	- €
Accessoires oeuvres	16 795,96 €	16 795,96 €	- €
Total collection	9 133 670,55 €	57 876,16 €	9 075 794,39 €
Matériel et outillage	57 608,63 €	45 813,70 €	11 794,93 €
Matériel divers	26 030,14 €	20 706,88 €	5 323,26 €
Matériel audio	46 237,82 €	46 237,82 €	- €
Agencements divers	230 231,11 €	139 764,59 €	90 466,52 €
Matériel de transport	21 174,83 €	21 174,83 €	- €
Matériel informatique	66 661,44 €	55 048,01 €	11 613,43 €
Matériel de bureau	12 240,00 €	6 324,00 €	5 916,00 €
Matériel d'exposition	118 073,52 €	89 914,96 €	28 158,56 €
Mobilier	167 442,11 €	151 086,26 €	16 355,85 €
Total autres immobilisations	745 699,60 €	576 071,05 €	169 628,55 €
Total	9 879 370,15 €	633 947,21 €	9 245 422,94 €
Immobilisations en cours			- €
Total	- €	- €	- €
Immobilisations financières			
Dépôts et cautionnements	4 566,67 €		4 566,67 €
Autres immobilisations financières	5 596,75 €		5 596,75 €
Total	10 163,42 €	- €	10 163,42 €
Total de l'Actif Immobilisé.....	9 912 003,35 €	643 372,02 €	9 268 631,33 €
Stocks			
Marchandises			- €
Total	- €		- €
Créances			
Clients	10 230,00 €		10 230,00 €
Autres créances	21 246,44 €		21 246,44 €
Produits à recevoir	435 883,92 €		435 883,92 €
Total	467 360,36 €		467 360,36 €
Divers			
Placements financiers	233 596,14 €		233 596,14 €
Disponibilités	25 146,54 €		25 146,54 €
Total	258 742,68 €		258 742,68 €
Charges constatées d'avance....	6 511,52 €		6 511,52 €
Total de l'actif circulant	732 614,56 €	- €	732 614,56 €
Charges à répartir			- €
TOTAL DE L'ACTIF.....	10 644 617,91 €	643 372,02 €	10 001 245,89 €

PASSIF	Exercice en cours	Exercice précédent Au 31/12/2022
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	907 408,00 €	907 408,00 €
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	231 979,61 €	231 979,61 €
Report à nouveau	167 714,91 €	165 946,12 €
Excédent ou déficit de l'exercice	-94 856,23 €	1 768,79 €
Situation nette (sous-total)	1 212 246,29 €	1 307 102,52 €
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables (œuvres)	8 084 013,74 €	7 813 882,23 €
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables (autres immobilisations)	142 971,63 €	177 118,21 €
Provisions réglementées		
Total	9 439 231,66 €	9 298 102,96 €
Provisions		
Provision pour risques		
Provision pour pensions et obligations similaires	146 650,07 €	142 303,86 €
Provision pour restauration des oeuvres d'art		
Autres provisions pour charges		
Total	146 650,07 €	142 303,86 €
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	104 516,00 €	103 900,00 €
Total	104 516,00 €	103 900,00 €
Subventions affectées non utilisées	34,63 €	63 555,50 €
Total	34,63 €	63 555,50 €
Dettes		
Emprunts et dettes financières		
Total	- €	- €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	51 755,46 €	38 885,12 €
Dettes fiscales et sociales	162 423,77 €	143 699,50 €
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	58 180,00 €	113 147,00 €
Autres dettes	36 354,30 €	29 382,00 €
Total	308 713,53 €	325 113,62 €
Produits constatés d'avance	2 100,00 €	4 200,00 €
Total des dettes	310 813,53 €	329 313,62 €
TOTAL DU PASSIF	10 001 245,89 €	9 937 175,94 €

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2023

CHARGES	Exercice en cours	Exercice précédent	Variation en pourcentage
Charges d'exploitation			
Achats	153 297,75 €	132 889,46 €	15,36%
Services extérieurs	213 529,71 €	223 356,51 €	-4,40%
Autres services extérieurs	263 344,16 €	328 639,16 €	-19,87%
Impôts et taxes	48 774,68 €	39 391,57 €	23,82%
Salaires	623 118,92 €	627 555,24 €	-0,71%
Charges sociales	219 811,83 €	223 999,50 €	-1,87%
Dotations aux fonds dédiés	28 045,00 €	34 962,00 €	-19,78%
Dotations aux amortissements et provisions	63 067,77 €	36 339,08 €	73,55%
Autres charges	1 011,41 €	668,92 €	
Total	1 614 001,23 €	1 647 801,44 €	-2,05%
Charges financières			
Charges exceptionnelles			
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			
Autres charges exceptionnelles	1 844,37 €	583,80 €	
Total	1 844,37 €	583,80 €	
Impôts	287,00 €	41,23 €	
Total des charges	1 616 132,60 €	1 648 426,47 €	-1,96%
Excédent		1 768,79 €	
TOTAL GENERAL	1 616 132,60 €	1 650 195,26 €	-2,06%

PRODUITS	Exercice en cours	Exercice précédent	Variation en pourcentage
Produits d'exploitation			
Ventes et prestations	21 930,14 €	30 147,45 €	-27,26%
Production immobilisée			0,00%
Subventions d'exploitation	1 365 143,36 €	1 371 547,50 €	-0,47%
Transfert de charges	2 862,50 €	6 847,47 €	-58,20%
Reprise subvention virée au résultat	48 146,58 €	42 620,66 €	12,97%
Mécénat	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00%
Autres produits	2 088,42 €	4 624,17 €	
Fonds dédiés	27 429,00 €	142 617,00 €	-80,77%
Total	1 517 600,00 €	1 648 404,25 €	-7,94%
Produits financiers	3 584,23 €	1 213,28 €	
Produits exceptionnels et reprises de provision	92,14 €	577,73 €	
Total des produits	1 521 276,37 €	1 650 195,26 €	-7,81%
Déficit	94 856,23 €	- €	
TOTAL GENERAL	1 616 132,60 €	1 650 195,26 €	-2,06%

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

PRODUITS			
Prestations en nature :			
Région des Pays de la Loire (bâtiment de Carquefou)	66 923,89 €	66 923,89 €	
Région des Pays de la Loire (antenne de Nantes)	140 000,00 €	140 000,00 €	
Ville de Carquefou (ateliers Carquefou)	27 440,00 €	27 440,00 €	
Galerie White Cube et Institut lithuanien		12 000,00 €	
CIRVA	4 331,00 €		
Société Bluerack	1 000,00 €		
Maison Ackerman	242,41 €		
TOTAL	239 937,30 €	206 923,89 €	
CHARGES			
Mise à disposition gratuite de biens et services :			
Région des Pays de la Loire (bâtiment de Carquefou)	66 923,89 €	66 923,89 €	
Région des Pays de la Loire (antenne de Nantes)	140 000,00 €	140 000,00 €	
Ville de Carquefou (ateliers Carquefou)	27 440,00 €	27 440,00 €	
Transport retour d'œuvres et voyages de l'artiste		12 000,00 €	
Production d'œuvres (sculptures de HaYoung)	4 331,00 €		
Démontage et transport de matériel d'exposition	1 000,00 €		
Fournitures pour vernissage	242,21 €		
TOTAL	239 937,10 €	206 923,89 €	